

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 066-216601385-20240709-292024-DE



DCM n°29/2024

Séance Ordinaire du 09 juillet 2024

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : HAMMOUDA Jeannine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeannine, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, STEPPE Virginie

Absents excusés : BRUNET François, ROUSSEAU Charline

Procuration : BRUNET François à CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline à PLA Michelle

Date de la convocation :

03/07/2024

OBJET : TARIF DES REPAS DE PORTAGE A DOMICILE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'augmenter le tarif du repas du portage à domicile qui n'a pas évolué depuis le 1^{er} octobre 2018 (6,50 €).

Il propose le tarif de 7,00 € à compter du 1^{er} septembre 2024.

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
7.1.4 Tarifs des services publics

Le Conseil Municipal,

Où les propos du maire et après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, la nouvelle tarification des repas à domicile telle qu'indiquée ci-avant ;
AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO

